RÉGLEMENT

ÉPREUVE DU DOUBLE8

Samedi & Dimanche

10-11 juillet 2027

SOMMAIRE

1- L'événement 3
2- Les Courses 3
2.1 Le Double8 3
2.2 Détails de la course 3
3- Conditions de participation 4
3.1 Règles générales 4
3.2 Code de bonne conduite 5
4- Législation 5
5- Inscriptions 5
6- Retrait des dossards 6
7- Parcours 6
8- Matériel 7
9- Spécificités VTT AE 7
10- Chronométrage & Barrières Horaires 9
10.1 Chronométrage 9
10.2 Barrières Horaires 9
11- Ravitaillement et Assistance technique 10
11.1 Ravitaillements : 10
11.2 Assistance technique : 10
11.3 Assistance extérieure : 10
12- Respect de l'environnement 10
13- Classements & récompenses 10
13.1 Principes généraux 10
13.2 Podiums 11
13.3 Statut de Finisher 11
13.4 Choix du nombre de boucles 12
14- Pénalités 13
15- Abandons 14
16- Sécurité et assistance médicale 14
17- Modifications 14
18- Assurances 14
19- Remboursement / Annulation 15
20- Droits à l'image / RGPD 16

1- L'événement

Le SUPER8 est un événement VTT et VTTAE organisé par l'Office de Tourisme de la Grande Plagne le 10 et 11 juillet 2027, avec le support des communes de la Plagne Tarentaise, Aime la Plagne, Champagny-en-Vanoise et Bozel.

2- Les Courses

Le SUPER8 est un événement multi-courses, comprenant diverses disciplines du monde du vélo. L'ensemble des courses sont des épreuves de pleine nature, empruntant les routes et sentiers de la Grande Plagne en passant par ses différents étages alpins, ses points remarquables uniques, ses richesses locales et ses vues panoramiques majestueuses.

Descriptions du Double8 :

2.1 Le Double8

Cette course peut se réaliser en VTT ou VTT AE, en format individuel ou en équipe de 2. Les épreuves se dérouleront sur les journées du samedi et du dimanche 10 et 11 juillet 2027. Les épreuves sont chronométrées et classées.
Le parcours de cette course est composé de 4 boucles dont les départs et arrivées se situent à Plagne Centre, point convergent et camp de base unique. Le samedi 10 juillet se déroule la boucle 1 & 2 et le dimanche 11 juillet, se déroule la boucle 3 & 4. Le tarif d'inscription allant de 55€ à 70€ pour les formats individuels et de 70€ à 85€ pour les formats en relais, en fonction de la date d'inscription. Le tarif est unique que le(s) participant(s) réalise(nt) 1, 2, 3 ou 4 boucles.

2.2 Détails de la course

	Samedi 10 juillet Boucle 1 – Roche de Mio	**Samedi 10 juillet Boucle 2 - Plagne Montalbert**	**Dimanche 12 juillet 2026 Boucle 3 - Champagny-en-Vanoise**	**Dimanche 12 juillet 2026 Boucle 4 - Montchavin**	**TOTAL DES 4 BOUCLES**
Distance	15.7 km	19,3 km	20.7 km	15.8 km	71.5 km
Dénivelé +	801 m	938 m	1 041 m	661 m	3 441 m
Caractéristiques	Paysages variés exceptionnels, roulant	Roulant, single en descente en forêts, passage dans l'e-spot de la Plagne Montalbert	Terrain varié, physique, descente technique, passage dans le bike park, paysages exceptionnels	Roulant, passage dans la forêt et sur les chemins du Dou du Praz.	Une variété de terrains et des paysages exceptionnels entre forêts et haute montagne, un réel engagement physique pour terminer le Double8 et enchainer les passages roulants et ceux techniques en descente comme en montée. Un parcours hors du commun
Ravitaillements	1 (Les Inversens)	1 point d'eau (Piste de Bobsleigh)	1 (Chalet des Verdons)	1 (La frasse)	3

Les parcours proposés peuvent être susceptibles de changer en fonction des mouvements de terrain, des accès et des aléas liés aux différents lieux de passage. Les parcours sont susceptibles de changer jusqu'au week-end de l'événement.

Ordre obligatoire des boucles :

1- Roche de Mio
2- Plagne Montalbert
3- Champagny-en-Vanoise
4- Montchavin

Dates & lieu de départ :

- Le samedi 10 juillet de Plagne Centre : Boucle 1 & 2
  - Départ à 10h00 pour le format VTT-AE individuel et relais à deux
  - Départ à 10h15 pour le format VTT
- Le dimanche 12 juillet 2026 de Plagne Centre : Boucle 3 & 4
  - Départ à 9h00 pour le format VTT-AE individuel et relais à deux
  - Départ à 9h15 pour le format VTT

3- Conditions de participation

3.1 Règles générales

L'épreuve est ouverte à toute personne majeure, homme ou femme, licenciée ou non, aux conditions définies ci-dessous.

- Être âgé de 18 ans et plus
- Pour les non-licenciés et licenciés étrangers : Fournir une attestation santé de la FFC ou un certificat médical précisant la non-contre-indication à la pratique du sport cycliste en compétition de moins de 12 mois au jour de la course.
- Pour les licenciés : Fournir la photocopie de licence 2027 d'une des Fédérations Française de Cyclisme autorisant la pratique du cyclisme en compétition (FFC, UFOLEP*, FSGT*). * pour les licences UFOLEP et FSGT, la mention « cyclisme en compétition » est obligatoire.
- S'acquitter du règlement de la course choisie

Un modèle de certificat médical est téléchargeable sur le site internet de l'événement (super-huit.com).
Le certificat médical ou la licence devront obligatoirement être fournis lors de l'inscription en ligne.

PARTICULARITE DOUBLE8 INDIVIDUEL

Le Double8 est ouvert aux VTT AE et aux VTT. L'heure de départ de l'épreuve sera différenciée en fonction du format choisi.

Libre à chaque participant de choisir le nombre de boucles, entre 1, 2, 3 ou 4. Il prendra sa décision de continuer ou s'arrêter (selon sa capacité physique, son état de santé, sa motivation et sa lucidité) à la fin de chaque boucle au camp de base, point convergent de l'épreuve.

Il est possible pour un participant ayant fait uniquement la première boucle du jour 1, de prendre le départ du jour 2 et donc des boucles 3 puis 4. Les participants concernés ne seront pas classés et ne pourront être considéré comme finisher de l'épreuve.

Le classement sera établi par jour (boucles 1+2 et boucles 3+4) et par cumul des boucles réalisées (boucles 1 + 2 + 3 + 4). Il faut avoir fait les 4 boucles pour être considéré comme Finisher. En revanche, il devra respecter les barrières horaires définis par le règlement pour chacune des boucles.

PARTICULARITE DOUBLE8 EN RELAIS A 2

Le Double8 est ouvert aux VTT AE et aux VTT en équipe de 2. L'heure de départ de l'épreuve sera différenciée en fonction du format choisi mais partira en même temps que les formats individuels.

Les équipes sont constituées de 2 personnes. Chaque membre de l'équipe roule 2 boucles, soit 1 boucle par jour. Si l'un des membres de l'équipe abandonne, l'équipe est disqualifiée. Chaque coureur doit rouler le même nombre de boucle sous peine de disqualification de l'équipe.

Il est possible pour une équipe ayant fait uniquement la première boucle du jour 1, de prendre le départ du jour 2 et donc des boucles 3 puis 4. Les participants concernés ne seront pas classés et ne pourront être considéré comme finisher de l'épreuve.

Le classement sera établi par jour (boucles 1+2 et boucles 3+4) et par cumul des boucles réalisées (boucles 1 + 2 + 3 + 4). Il faut avoir fait les 4 boucles pour être considéré comme Finisher. En revanche, les participants devront respecter les barrières horaires définis par le règlement pour chacune des boucles.

3.2 Code de bonne conduite

Il est attendu de chaque concurrent un comportement respectueux et bienveillant vis-à-vis :

- De toute personne présente sur l'événement (organisation, autorités, bénévoles, piétons, familles, etc)
- Des autre concurrents (les laisser passer s'ils sont plus rapides, assistance en cas de chute grave)
- L'environnement (pas de raccourci, pas d'abandon de déchets)
- En cas de chute d'un concurrent, il est de la responsabilité de chaque participant de s'arrêter pour donner l'alerte. Tout concurrent portant secours à un autre concurrent pourra demander au directeur de course de se voir réattribuer le temps perdu lors de l'assistance. Le sollicitant doit se présenter dans l'heure suivant son arrivée.
  Procédure : espace-temps entre le 1er appel au numéro du PC secours pour signaler l'incident et nouvel appel avant de repartir après prise en charge par l'équipe de secours (attention, une confirmation est nécessaire pour valider l'heure de départ sur site de l'accident)

4- Législation

La participation au SUPER8 implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent du présent règlement.
Le retrait de la plaque de cadre est considéré comme l'acceptation de la dernière mise à jour de règlement.

5- Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement en ligne accessible depuis l'onglet "inscriptions" situé sur le site internet de l'événement (super-huit.com) avec un paiement sécurisé par carte bancaire.

Tarifs :

	8 novembre au 7 juin	8 juin au 10 juillet	Date clôture
DOUBLE8 INDIVIDUEL	55,00 €	70,00 €	Vendredi 10 juillet à 17h00
DOUBLE8 EQUIPE DE 2	70,00€	85,00€	

Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans le règlement.
L'inscription est nominative. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son inscription à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.
Aucune revente de dossard n'est donc autorisée.
Attention ! pour récupérer votre dossard il faudra être en possession d'une pièce d'identité.

PARTICULARITE DOUBLE8

Le Double8 est limité à 200 participants dans chaque discipline individuelle et à 100 équipes pour les disciplines en relais.
L'inscription inclus : la plaque de cadre, le cadeau coureur, les ravitaillements, un cadeau finisher pour tous ceux ayants terminé les 4 boucles ainsi qu'une participation pour l'entretien et la remise en état des sentiers.

6- Retrait des dossards

Chaque plaque de cadre est remise individuellement à chaque coureur sur présentation de sa pièce d'identité. La plaque de cadre doit être correctement fixée au vélo. Cet élément doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Prévoir impérativement vos propres attaches pour accrocher votre plaque de cadre conformément au règlement.

- Pour le Double8, les plaques de cadre sont à récupérer :
  - Le vendredi 9 juillet 2027 de 14h00 à 19h00 à la salle Omnisports de Plagne Centre
  - Le samedi 10 juillet 2027 de 7h00 à 9h00 à la salle Omnisports de Plagne Centre

Les participants sont autorisés à faire la promotion de n'importe quelle marque sur leur vélo, casque ou vêtements mais sans jamais recouvrir la plaque de cadre.
L'organisateur est le seul à pouvoir attribuer les numéros des plaques de cadre.
Seront affichés sur les plaques de cadre : le numéro de dossard ainsi que le numéro du PC course (à appeler en cas de problème pendant la compétition).

7- Parcours

Tous les parcours sont consultables sur le site internet de l'événement (super-huit.com).
Les parcours seront identifiés grâce à une trace GPS et du balisage (rubalise, flèches)
L'itinéraire de la course doit être complété dans son ensemble et aucun raccourci n'est autorisé sous peine de disqualification. En cas de sortie de piste, ils devront reprendre le circuit là où ils l'auront quitté.

Une équipe d'ouvreurs vérifiera chaque itinéraire avant la course et s'assurera de la bonne mise en place du balisage ainsi que de l'absence de danger identifié.
Une équipe fermera les courses et s'assurera que tous les participants sont bien arrivés et enlèvera le balisage.

Reconnaissance :

Sur l'ensemble des épreuves proposées sur le SUPER8 les reconnaissances ne sont pas autorisées. Des accords de passage sont négociés avec les propriétaires fonciers. Nos accords tiennent sur les 2 jours de l'événement et sur le nombre strict de dossards délivrés.

8-Matériel

DOUBLE8

Matériel obligatoire :

- Casque classique ou intégral homologué
- Gants
- Téléphone portable chargé et allumé pour pouvoir prévenir les secours
- Kit de réparation
- Couverture de survie
- Un coupe-vent
- Sifflet

Matériel conseillé :

- Minimum d'eau (0.5L)
- Réserve alimentaire (barres énergétiques ou fruits secs…)
- Genouillères
- Kit de premiers secours
- Lunettes

Chaque concurrent devra prévoir un gobelet pliable réutilisable car il n'y a pas de gobelet jetable sur les ravitaillements afin de limiter les déchets.

9-Spécificités VTT AE

Les concurrents partant pour le Double8 en VTT AE devront s'assurer que leur vélo respecte les règles suivantes :

- VTTAE limité à 750 W
- Puissance moteur limitée à 120 Nm
- Assistance électrique uniquement au pédalage
- Assistance limitée à 25 km/h (+ou- 5%)

Notre règlement se base sur les normes UCI, il est donc possible qu'il évolue en ce sens, jusqu'à l'événement. Les vélos ne remplissant pas les conditions seront directement classés dans la catégorie OPEN.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

Est considéré comme VTT à assistance électrique tout vélo fonctionnant avec deux sources d'énergie dans la limite de la réglementation européenne et dont la force humaine fait obligatoirement partie.

Un contrôle technique est effectué à la remise des dossards pour vérifier entre autres que les vélos ne sont pas débridés. En cas de vélo débridé ou toute autre triche constatée, cela entrainera la disqualification. Les vainqueurs de chaque course peuvent se voir vérifier leur vélo en cas de doute sur l'homologation de leur monture.

PARTICULARITE DOUBLE8 FORMAT VTTAE

Pour participer au Double8 VTT-AE, une seule et unique batterie est autorisée. (2 batteries interdites)

Pour le Double8 VTTAE Individuel

Chaque participant en VTTAE avec une puissance de batterie égale ou inférieur à 630 Wh devront prendre en compte les profils de course selon leur effort personnel.

Les courses sont classées en trois catégories :

- Classement pour les concurrents ayant roulé avec une puissance inférieure ou égale à 630 Wh
- Classement pour les concurrents ayant roulé avec une puissance de plus de 630 wh
- Classement OPEN pour tous les concurrents ainsi que ceux ayant un VTT AE ne répondant pas aux critères de l'UCI énoncé dans le présent règlement.

Le chargement de la batterie entre le jour 1 et le jour 2 est de la responsabilité du participant. Le participant doit arriver aux départs avec une batterie entièrement chargée. Il est interdit de rouler avec une batterie dans le sac à dos. Aussi, les extendeurs de batteries ou prolongateurs d'autonomie sont interdits.

Lors de l'inscription les candidats devront renseigner la puissance de leur batterie qui sera vérifiée au retrait des dossards.

La batterie et le vélo sont étiquetés du numéro de dossard du participant au moment de la remise des dossards afin d'éviter toute triche ou toute erreur. Si un concurrent échange de batterie ou roule avec une batterie non étiquetée, cela peut entrainer la disqualification.

Pour le Double8 VTTAE en équipe

Les courses sont classées en 3 catégories :

- Classement Equipe Femmes pour toutes les équipes féminines en AE
- Classement Equipe Hommes pour toutes les équipes masculines en AE
- Classement Equipe Mixtes pour toutes les équipes mixtes en AE

Le chargement de la batterie entre le jour 1 et le jour 2 est de la responsabilité des participant. Le participant doit arriver aux départs avec une batterie entièrement chargée. Il est interdit de rouler avec une batterie dans le sac à dos. Aussi, les extendeurs de batteries ou prolongateurs d'autonomie sont interdits.

Lors de l'inscription les candidats devront renseigner la puissance de leur batterie qui sera vérifiée au retrait des dossards.

La batterie et le vélo sont étiquetés du numéro de dossard du participant au moment de la remise des dossards afin d'éviter toute triche ou toute erreur. Si un concurrent échange de batterie ou roule avec une batterie non étiquetée, cela peut entrainer la disqualification.

10- Chronométrage & Barrières Horaires

10.1 Chronométrage

Le Double8 est une épreuve chronométrée. Les départs se font en masse. L'heure de départ est fixée par l'organisateur. Chaque concurrent prenant le départ en retard sera pénalisé du temps manquant dans la limite des barrières horaires définies.

Chaque concurrent est équipé d'une puce qui lui sera remise lors du retrait des dossards.

10.2 Barrières Horaires

Les barrières horaires sont fixées par mesure de sécurité, afin de limiter des temps de parcours trop longs qui pourraient engendrer des dangers pour les coureurs, notamment en cas de changement de météo en altitude.

PARTICULARITE DOUBLE8

Les barrières horaires du Double8 correspondent uniquement aux heures limites de départ des boucles 2 et 4. Lorsqu'un concurrent termine une boucle, il doit prendre en compte le temps nécessaire pour faire éventuellement une pause au ravitaillement avant de s'élancer pour la boucle suivante. En cas de temps limite dépassée, le concurrent se verra refuser l'accès au départ de la boucle concernée et devra remettre sa puce de chronométrage à l'organisateur qui enregistrera sa fin de course.

Format VTT AE Individuel et Relais à 2

Le départ pour la boucle n°1- Roche de Mio est fixé à 10h00 le samedi 10 juillet 2027. L'heure limite de départ pour la boucle n°2 – Roche de Mio est fixée à 12h00 le samedi 10 juillet 2027.

Le départ pour la boucle n°3 – Champagny en Vanoise est fixé à 09h00 le dimanche 10 juillet 2027. L'heure limite de départ pour la boucle n°4 – Montchavin est fixée à 11h30 le dimanche 11 juillet 2027.

Format VTT Individuel et Relais à 2

Le départ pour la boucle n°1 – Roche de Mio est fixé à 10h15 le samedi 10 juillet 2027. L'heure limite de départ pour la boucle n°2 – Roche de Mio est fixée à 13h30 le samedi 10 juillet 2027.

Le départ pour la boucle n°3 - Champagny en Vanoise est fixé à 09h15 le dimanche 11 juillet 2027. L'heure limite de départ pour la boucle n°4 – Montchavin est fixée à 13h15 le dimanche 11 juillet 2027.

11- Ravitaillement et Assistance technique

11.1 Ravitaillements :

Des ravitaillements sont mis à disposition des coureurs. Sur le Double8, ils sont positionnés au camp de base de Plagne Centre et en 1 point intermédiaire sur les boucles 1, 3 & 4 : Les Inversens / Chalet des Verdons / Route des Frasses. Une zone de point d'eau est mise à votre disposition sur la boucle 2 : sommet de la piste de bobsleigh. Des zones de points d'eau peuvent être rajoutées en fonction de la météo. Ces informations sont communiquées aux participants lors du retrait des dossards.
Chaque participant aura accès aux ravitaillements uniquement le jour de la course à laquelle il est inscrit. Chaque participant doit veiller à disposer, au moment de quitter un poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et des aliments qui lui seront nécessaires pour rallier le ravitaillement suivant.

11.2 Assistance technique :

L'assistance technique autorisée en course consiste en la réparation ou le remplacement de toute pièce du vélo à l'exception du cadre. Il est interdit de changer de vélo et le coureur devra franchir la ligne d'arrivée avec la même plaque de cadre qu'il avait au départ.
L'assistance personnelle extérieur est strictement limitée au camp de base de Plagne Centre dans l'espace dédié. L'assistance technique est autorisée entre participants sur le parcours.
Il est strictement interdit de changer de cycle pendant la course.

11.3 Assistance extérieure :

L'assistance par une tierce personne est autorisée. Cependant elle est strictement limitée à l'espace dédié dans le camp de base de Plagne Centre.

12- Respect de l'environnement

Le SUPER8 est un événement se déroulant dans un lieu exceptionnel en pleine nature. Chacun se doit d'être responsable et de préserver son environnement.

Le jet de tout objet, papier ou détritus sur la route est strictement interdit, sous peine de disqualification immédiate. Des poubelles seront disposées sur les zones de ravitaillements. Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser.

Chaque personne doit rester sur les sentiers tracés, aucun raccourci n'est autorisé que ce soit pendant la course ou sur le chemin du retour en cas d'abandon. Une partie des frais d'inscription est dédiée à l'entretien et la remise en état des sentiers.

13- Classements & récompenses

13.1 Principes généraux

<u>Pour les formats individuels :</u>

L'épreuve du Double8 donne lieu à des classements établis par journée et par cumul des journées uniquement :

- Classement du jour 1 : boucles 1 et 2
- Classement du jour 2 : boucles 3 et 4
- Classement Finisher : 4 boucles / 2 jours

Aucun classement ne sera établi pour la réalisation d'une seule boucle.

Pour figurer dans un classement journalier, le participant doit impérativement avoir effectué et terminé les deux boucles de la journée concernée, dans le respect des barrières horaires fixées par l'organisation.

Tout participant n'ayant réalisé que la boucle 1 lors du jour 1 ne sera pas classé.

Les classements journaliers sont établis sur la base du temps cumulé des deux boucles correspondantes. Le Classement Finisher est établi sur la base du cumul des temps des 2 jours.

Pour les formats relais à 2 :

L'épreuve du Double8 donne lieu à des classements établis par journée et par cumul des journées uniquement :

- Classement du jour 1 : boucles 1 et 2
- Classement du jour 2 : boucles 3 et 4
- Classement Finisher : 4 boucles / 2 jours

Les classements journaliers sont établis sur la base du temps cumulé des deux boucles correspondantes. Le Classement Finisher est établi sur la base du cumul des temps des 2 jours.

13.2 Podiums

Les podiums et récompenses officielles sont exclusivement réservés aux participants ou équipes finishers c'est-à-dire, ayant réalisé et terminé l'intégralité des quatre boucles (1 + 2 + 3 + 4), dans le respect des barrières horaires.

En conséquence :

- Un participant ou une équipe n'ayant pas effectué les quatre boucles ne pourra prétendre à aucune place sur le podium ;
- Aucun podium ne sera organisé sur la base d'une seule journée ou d'un nombre incomplet de boucles.

13.3 Statut de Finisher

Est considéré comme **Finisher** tout participant ou équipe ayant réalisé et terminé les quatre boucles de l'épreuve dans le respect du règlement et des barrières horaires.

Seuls les Finishers recevront le cadeau spécifique prévu par l'organisation.

Un participant ou une équipe ayant effectué uniquement la boucle 1 lors du jour 1 peut prendre le départ du jour 2 (boucles 3 et 4). S'il termine les boucles 3 et 4 dans les délais impartis, il pourra figurer au classement du jour 2.

Toutefois, il ne pourra :

- Être classé sur l'ensemble des quatre boucles ;
- Être considéré comme Finisher ;
- Prétendre à une place sur le podium.

13.4 Choix du nombre de boucles

Chaque participant ou équipe demeure libre de choisir le nombre de boucles qu'il souhaite effectuer (1, 2, 3 ou 4).

La décision de poursuivre ou d'interrompre l'épreuve s'effectue à l'issue de chaque boucle, au camp de base, sous l'entière responsabilité des participants, notamment au regard de sa condition physique, de son état de santé, de sa lucidité et de sa capacité à poursuivre l'effort.

Pour le Double8 VTT et VTAE INDIVIDUEL

	Classement	Podium			Prime
Catégories		**3**	**2**	**1**	**Uniquement pour le 1er**
VTT INDIVIDUELS					
DOUBLE8 VTT Scratch hommes - boucles 1 + 2 (Jour 1)	x				
DOUBLE8 VTT Scratch hommes - boucles 3 + 4 (Jour 2)	x				
DOUBLE8 VTT Scratch hommes - FINISHER (4B – Jour1 + Jour 2)	x	x	x	x	200,00 €
DOUBLE8 VTT Scratch femmes - boucles 1+2 (Jour 1)	x				
DOUBLE8 VTT Scratch femmes - boucles 3 + 4 (Jour 2)	x				
DOUBLE8 VTT Scratch femmes - FINISHER (4B – Jour 1+ Jour 2)	x	x	x	x	200,00 €
VTTAE INDIVIDUELS					
DOUBLE8 VTT AE Scratch hommes - boucles 1 + 2 / - ou = à 630Wh (Jour 1)	x				
DOUBLE8 VTT AE Scratch hommes - boucles 1 + 2 / + de 630Wh (Jour 1)	x				
DOUBLE8 VTTAE Scratch hommes - boucles 1 + 2 / OPEN (Jour 1)					
DOUBLE8 VTT AE Scratch hommes - boucles 3 + 4 / - ou = à 630Wh (Jour 2)	x				
DOUBLE8 VTT AE Scratch hommes - boucles 3 + 4 / + de 630Wh (Jour 2)	x				
DOUBLE8 VTTAE Scratch hommes - boucles 3 + 4 / OPEN (Jour 2)	x				
DOUBLE8 VTT AE Scratch hommes - FINISHER (4B – Jour 1 + Jour 2) / - ou = à 630Wh	x	x	x	x	200,00 €
DOUBLE8 VTT AE Scratch hommes - FINISHER (4B – Jour 1 + Jour 2) / + de 630Wh	x	x	x	x	200,00 €
DOUBLE8 VTTAE Scratch hommes - FINISHER (4B – Jour1 + Jour 2) / OPEN	x	x	x	x	
DOUBLE8 VTT AE Scratch femmes - boucles 1 + 2 / - ou = à 630Wh (Jour 1)	x				
DOUBLE8 VTT AE Scratch femmes - boucles 1 + 2 / + de 630Wh (Jour 1)	x				
DOUBLE8 VTTAE Scratch femmes - boucles 1+2 / OPEN (Jour 1)	x				
DOUBLE8 VTT AE Scratch femmes - boucles 3 + 4 / - ou = à 630Wh (Jour 2)	x				
DOUBLE8 VTT AE Scratch femmes - boucles 3 + 4 / + de 630Wh (Jour 2)	x				
DOUBLE8 VTTAE Scratch femmes - boucles 3 + 4 / OPEN (Jour 2)	X				
DOUBLE8 VTT AE Scratch femmes - FINISHER (4B – Jour 1 + Jour 2) / - ou = à 630Wh	x	x	x	x	200,00 €
DOUBLE8 VTT AE Scratch femmes - FINISHER (4B – Jour 1 + Jour 2) / + de 630Wh	x	x	x	x	200,00 €
DOUBLE8 VTTAE Scratch OPEN femmes - FINISHER (4B – Jour 1+ Jour 2)	x	x	x	x	

Pour le Double8 VTT et VTAE RELAIS A 2

Catégories	Classement	Podium		
		3	2	1
VTT EQUIPES RELAIS A 2				
DOUBLE8 VTT Scratch Equipes hommes - boucles 1 + 2 (Jour 1)	x			
DOUBLE8 VTT Scratch Equipes hommes - boucles 3 + 4 (Jour 2)	x			
DOUBLE8 VTT Scratch Equipes hommes - FINISHER (4B – Jour1 + Jour 2)	x	x	x	x
DOUBLE8 VTT Scratch équipes femmes - boucles 1+2 (Jour 1)	x			
DOUBLE8 VTT Scratch équipes femmes - boucles 3 + 4 (Jour 2)	x			
DOUBLE8 VTT Scratch Equipes femmes - FINISHER (4B – Jour 1+ Jour 2)	x	x	x	x
DOUBLE8 VTT Scratch équipes mixtes - boucles 1+2 (Jour 1)	x			
DOUBLE8 VTT Scratch équipes mixtes - boucles 3 + 4 (Jour 2)	x			
DOUBLE8 VTT Scratch Equipes Mixtes - FINISHER (4B – Jour 1+ Jour 2)	x	x	x	x
DOUBLE8 VTTAE Scratch Equipes hommes - boucles 1 + 2 (Jour 1)	x			
DOUBLE8 VTTAE Scratch Equipes hommes - boucles 3 + 4 (Jour 2)	x			
VTTAE EQUIPES RELAIS A 2				
DOUBLE8 VTTAE Scratch Equipes hommes - FINISHER (4B – Jour1 + Jour 2)	x	x	x	x
DOUBLE8 VTTAE Scratch équipes femmes - boucles 1+2 (Jour 1)	x			
DOUBLE8 VTTAE Scratch équipes femmes - boucles 3 + 4 (Jour 2)	x			
DOUBLE8 VTTAE Scratch Equipes femmes - FINISHER (4B – Jour 1+ Jour 2)	x	x	x	x
DOUBLE8 VTTAE Scratch équipes mixtes - boucles 1+2 (Jour 1)	x			
DOUBLE8 VTTAE Scratch équipes mixtes - boucles 3 + 4 (Jour 2)	x			
DOUBLE8 VTTAE Scratch Equipes Mixtes - FINISHER (4B – Jour 1+ Jour 2)	x	x	x	x

14- Pénalités

Les infractions suivantes seront sanctionnées par une mise hors course ou une pénalité de temps :

- Non-respect du règlement de course
- Absence sur un contrôle de passage
- Circulation en sens inverse du circuit
- Non-respect du parcours
- Absence de matériel obligatoire pendant la course
- Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé
- Jet de déchets
- Non-respect des logos des sponsors présents sur les plaques de cadre
- Non-respect du personnel de l'organisation (signaleurs, secouristes…)

Dans le cas d'infractions commises non référencées dans la liste ci-dessus, l'organisation se réserve le droit d'appliquer des pénalités.

15- Abandons

Sauf blessure ou casse importante, un concurrent ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui invalide définitivement son dossard.
Le rapatriement en cas de blessure et/ou de casse sera décidé avec le chef de poste.
En cas d'abandon, et de rencontre avec le serre-fil, celui-ci invalide le dossard. Le participant n'est alors plus sous le contrôle de l'organisation.

16- Sécurité et assistance médicale

Plusieurs postes de secours sont implantés sur le parcours des courses. Ces postes sont en liaison radio ou téléphonique avec le PC de la course.
Une équipe médicale de régulation est présente pendant toute la durée de l'épreuve au PC course.
Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.
Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel à un secours :

- en se présentant à un poste de secours
- en appelant le PC course (le N° sera inscrit sur votre dossard)
- en demandant à un autre coureur de prévenir les secours

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours. N'oubliez pas que des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu.
Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.
Les secouristes sur avis médical et les médecins officiels sont en particulier habilités :

- à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger

17- Modifications

Pour chaque épreuve du SUPER8, l'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et/ou la position des postes de ravitaillement et/ou les barrières horaires. En cas de mauvaises conditions météorologiques et afin d'assurer la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de reporter l'horaire du départ, d'arrêter l'épreuve en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli.

18- Assurances

La pratique du VTT en général plus particulièrement en zone montagne constitue une activité physique présentant des risques. Chaque participant au SUPER8 doit s'engager en sachant qu'il évoluera sur un terrain montagneux présentant des montées intenses et des descentes techniques et rapides

a. Responsabilité civile :

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.
En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, la garantie correspondante est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à des tiers à l'occasion du déroulement de la

manifestation. Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel, pendant la durée de l'épreuve, pour des participants régulièrement inscrits et en course. Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs.

b. Individuelle accident :

Il est obligatoire pour chaque participant de souscrire une assurance l'accident couvrant ses dommages corporels dans le cadre de sa participation à l'épreuve notamment s'il n'est pas licencié à la FFC, garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours de l'épreuve, qu'il en soit ou non responsable, qu'il y est ou non un tiers identifié et/ou responsable. En acceptant les conditions d'inscription, le présent règlement et prenant part aux épreuves, chaque participant reconnait et assume sa pleine responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant l'épreuve. L'indemnisation, fonction des dommages, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'épreuve sportive. Cette assurance est facultative mais fortement recommandée. Elle peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive (type licence FFC par exemple). Il appartient au licencié de vérifier de sa bonne couverture auprès de sa fédération pour les dommages corporels encourus à l'occasion de sa participation à ce type d'épreuve.

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation en France. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de l'assurance GBC Montagne partenaire du SUPER8 : Impact Multisports est une assurance spécifique pour les activités sportives.

19- Remboursement / Annulation

Toute demande de remboursement d'inscription sera acceptée dans les cas suivants :

- décès, accident ou maladie du participant assuré,
- décès, accident ou maladie grave (nécessitant une hospitalisation) de son conjoint, d'un ascendant ou descendant du premier degré survenant dans les trente jours précédant la manifestation,
- refus de visa par les autorités françaises,
- vol des papiers d'identité dans les 48 heures précédant le départ,
- convocation devant un tribunal.

La demande de remboursement devra être accompagnée d'un certificat médical justifiant l'incapacité de participer ou de tout autre document faisant foi (décès dans la famille, accident…) et l'ensemble des documents devra être adressé au plus tard 10 jours après l'évènement.

Assurance annulation d'une inscription

Nous vous proposons dans le cadre de votre inscription en ligne (avant votre paiement) de souscrire à une assurance annulation Beticketing avec MutuAide en cas d'impossibilité imprévue et / ou accidentelle de participer à l'événement, il vous suffit de revenir à votre espace coureur et demander un remboursement.
Pour toutes les courses :

- Vous serez remboursé de 80% du montant de l'inscription dans les jours suivant l'événement en fournissant les justificatifs demandés.

- Assure toutes les causes imprévisibles et soudaines
- Remboursement sous 72h par virement

Le motif d'annulation vous sera systématiquement demandé. Un justificatif vous sera demandé pour valider votre demande de remboursement.
L'annulation ou le report de la course ne sont pas couverts par l'assurance.
Veuillez noter que si, par la suite, vous annulez ou transférez votre inscription sur une autre épreuve, l'assurance sera perdue.
Important / inscription par équipe, l'assurance est une option individuelle qui doit être souscrite équipier par équipier.
Attention, l'assurance annulation ne couvre que l'inscription et non les options payantes souscrites dans le formulaire.
Comment ça marche ?
Conditions générales d'assurance
Vous avez assuré votre dossard lors de votre inscription et vous avez besoin d'une information ? Veuillez contacter Assur Connect sur beticketing@assur-connect.com

20- Droits à l'image / RGPD

En vertu de l'article L333-2 du code du sport, "les organisateurs de manifestations sportives [...] sont propriétaires du droit d'exploitation des manifestations ou compétitions qu'ils organisent."

Les participants sont informés que l'association de l'Office du Tourisme de la Grande Plagne, titulaire des droits d'exploitation des différentes courses du SUPER8, peut être conduite à photographier et/ou filmer l'événement afin de faire la promotion des compétitions futures. Cette prise de vue peut être effectuée par survol au moyen aérien (drône et/ou hélicoptère) L'image des participants captée à l'occasion de la manifestation peut être librement diffusée par l'Office du Tourisme de la Grande Plagne, sous réserve

- qu'il existe un lien entre l'image et ce qu'elle illustre
- que l'image ne porte pas atteinte à la dignité de la personne

SUPER8 est une marque légalement déposée. Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.